



# Conseillers en prévention niveau 3

**Votre conseiller en prévention doit connaître toutes les obligations légales en matière de bien-être et de sécurité sur les lieux de travail. Il met en œuvre une politique de santé pour votre organisation et élabore un plan de prévention global, ainsi qu'un plan d'action annuel. Il doit pour ce faire disposer de solides connaissances de base.**

## Pourquoi ?

Le bien-être au travail est un domaine vaste et recouvre notamment la sécurité au travail, l'hygiène en entreprise, l'ergonomie, l'environnement et la santé psychosociale. En tant qu'employeur, vous êtes tenu d'établir un plan de prévention global pour tous ces aspects et de le mettre en œuvre sur les lieux de travail.

Un conseiller en prévention bien formé dispose des connaissances nécessaires dans le domaine et est capable de les appliquer dans le contexte et le cadre de la politique de l'entreprise.

## Qui ?

Chaque organisation qui emploie du personnel.

## Quoi ?

Durant le cours de base conseillers en prévention, votre collaborateur acquiert les connaissances de base nécessaires en matière de bien-être au travail et de gestion dynamique des risques.

La théorie est limitée au maximum. Une attention maximale est consacrée aux aspects pratiques des missions des futurs conseillers en prévention dans le contexte spécifique à l'entreprise.

## Programme

### Jour 1

- Introduction
- Politique de prévention, Système Dynamique de Gestion des Risques et réglementation Bien-être au travail

### Jour 2

- Analyse des risques et hiérarchie des mesures préventives
- Incendie et explosion

### Jour 3

- Surveillance de la santé au travail, organisation Premiers Secours et politique de prévention santé
- Aspects psychosociaux

### Jour 4

- Sécurité au travail 1 : Machines, électricité, contrôles
- Sécurité au travail 2 : Tiers, intérimaires, équipement de protection, travail en hauteur

### Jour 5

- Ergonomie
- Accidents de travail

### Jour 6

- Hygiène du travail
- Plan d'Action Annuel et examen

## Comment ?

Votre collaborateur suit la formation en ligne via la plateforme d'apprentissage Flowsparks de Mensura.

Les participants suivent les modules en ligne dans le lieu de leur choix. Ils peuvent poser des questions au formateur lors de ces sessions virtuelles. Ils reçoivent ensuite des exercices individuels en guise de préparation aux sessions virtuelles ou de tâche à effectuer après un module.

## Résultat

- A l'issue du cours de base, le conseiller en prévention externe dispose de toutes les connaissances de base nécessaires en matière de bien-être au travail et il peut les traduire dans la politique et la gestion opérationnelle de votre entreprise.
- En collaboration avec le conseiller en prévention externe, il peut optimiser son analyse générale des risques, établir le plan de prévention global annuel et le mettre en œuvre sur les lieux de travail.

## En pratique

La formation de base dure 42 heures et est répartie sur 6 jours.

A partir de 10 personnes, la formation peut également être organisée en interne et adaptée à votre entreprise.

## Recyclage et autres options

Pour les conseillers en prévention qui ont suivi le cours de base, Mensura organise le « Recyclage conseillers en prévention niveau 3 », qui leur permet de maintenir à jour leurs connaissances en matière de prévention dans tous les domaines du bien-être au travail.

Une visite périodique dans l'entreprise ou un soutien par le conseiller en prévention externe font également partie des possibilités offertes.